

Gros plan sur une nuisance urbaine majeure : les déjections canines en ville

■ M. MUNCK¹, E. ADLER¹

Mots-clés : chien, déjections canines, propreté urbaine, traitement, valorisation des déchets, biogaz, compost, École des ingénieurs de la Ville de Paris

Keywords: biogas, compost, dog, dog waste, École des ingénieurs de la Ville de Paris, urban cleaning, waste management, waste recovery

S'il est considéré depuis toujours comme le meilleur ami de l'homme, la condition du chien en ville a connu de sérieuses évolutions, en particulier en France, où la loi du 21 juillet 1881 relative à la police sanitaire des animaux² impose à tout chien circulant sur la voie publique d'« être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, les noms et demeure de son propriétaire ». Effectivement, et comme nous l'enseignent les statistiques de l'époque, avec une population de chiens errants importante, la rage faisait alors des ravages, sans oublier les risques sanitaires, déjà identifiés par l'élite médicale³.

Mais depuis, le statut de l'espèce canidée en ville a bien changé. Conduite sur l'agglomération helvétique de Bâle, terre de propreté s'il en est puisqu'il y a été estimé que plus de 90 % des déjections étaient ramassées par les propriétaires, une récente étude permet

de dresser un éventail des solutions possibles en vue de réduire les impacts urbains négatifs de nos amis à quatre pattes⁴.

La propreté canine, un sujet de société

Dans la ville du troisième millénaire, bien que sujet prêtant à rire pour le grand public, la problématique de la pollution des trottoirs de la ville par les déjections de ces animaux de compagnie constitue pourtant un enjeu politique non négligeable, mais également technique.

Ainsi, comme le soulignait encore tout récemment le maire de Bordeaux Alain Juppé à propos des municipales de mars 2014, « glisser sur une crotte de chien le jour de l'élection peut changer un vote ». Et, en effet, confrontés à l'ampleur croissante des nuisances associées aux crottes de chien, terme typiquement français⁵, de nombreuses collectivités locales jugent la situation insupportable, certains élus portant même le débat au niveau parlementaire⁶.

Compte tenu du manque chronique de civisme de certains propriétaires de chiens, des contraintes de verbalisation attachées au pouvoir de police du maire, du coût économique des solutions pour les communes et, enfin, de la difficulté à maîtriser le problème, une proposition de loi a été présentée à l'Assemblée le 6 juin 1996. Ce projet, qui prévoyait pour les communes de plus de 500 habitants l'obligation de créer une canisette par quartier, visait surtout à instaurer une taxe locale sur les chiens, modulée par un tarif variable en fonction du poids de l'animal.

¹ École des ingénieurs de la Ville de Paris – 80, rue Rébeval – 75019 Paris.

² Illustration des priorités, cette loi précède celle du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse !

³ Se reporter en particulier aux travaux sur le rôle du chien dans la transmission et la dissémination de maladies parasitaires chez les humains du Dr Raphaël Blanchard, professeur à la Faculté de médecine de Paris et membre de l'Académie de médecine, et à son article intitulé « les immondices de Paris » publié dans la *Gazette des hôpitaux* (n° 10 et 19), et relayée dans le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques à l'usage des médecins praticiens* (tome 82, p. 318-319) comme dans la *Revue d'hygiène et de police sanitaire* (n° 33, p. 997-999)

⁴ Matthieu Munck, Promotion EIVP 53, *Le chien urbain : analyse économique des coûts engendrés par le management des déjections canines et étude globale des apports et problématiques liés au chien en ville : application au cas de Bâle, août 2013*.

⁵ Le mot crotte dérive en effet du francique *krotta* qui désigne tout excrément plus ou moins dur, des animaux comme de l'homme.

⁶ À l'instar de la question posée par Jean-Marie Rausch, *JO du Sénat* du 3 décembre 1998, p. 3836.

Mais, considérant qu'une « telle mesure pourrait occasionner une multiplication des abandons d'animaux, et d'autre part, que cette proposition ne pourrait qu'être impopulaire dans la mesure où elle créerait un impôt supplémentaire appliqué à un domaine particulièrement sensible, celui des animaux de compagnie », le Parlement n'a pas cru devoir réserver une suite à la proposition de loi⁷.

Et pourtant, l'étron canin se place sur la plus haute marche du podium du classement des pollutions ressenties comme les plus gênantes dans l'espace public, notamment parisien⁸. Rappelons d'ailleurs que la capitale, avec ses 16 tonnes d'excréments produites chaque jour par environ 150 000 chiens, en application de l'arrêté du 2 avril 2002, a imposé aux propriétaires des chiens le ramassage des déjections de leur animal, même dans le caniveau, disposition facilitée par la mise à disposition de réceptacles de propreté (sacs verts).

À Bâle et comme l'illustre la *figure 1*, l'exaspération de certains habitants se traduit par la signalisation des déjections avec des *flyers* portant la mention *Scheisse* (merde, en allemand).



Figure 1. Identification de la nuisance dans une rue de Bâle

Gérer les déjections : enjeux financiers et éventail de solutions

Nettoyer la ville de ses déjections canines coûte cher, compte tenu de leur dispersion géographique comme des difficultés techniques et sanitaires associées aux opérations de collecte et transport. En fonction de qui paye les frais de ramassage et de traitement, deux options se présentent alors.

⁷ Réponse du ministère de l'Intérieur, JO du Sénat du 18 mars 1999, p. 889.

⁸ Mairie de Paris, *Baromètre de la propreté 2009*.

La collectivité peut ainsi assurer la responsabilité d'un service de propreté et éventuellement répercuter sur les propriétaires de chien ces surcoûts, avec une redevance, par exemple. Alternativement, la tâche peut être prise en charge par les citoyens concernés qui peuvent ou non disposer d'équipement public *ad hoc*, comme à Bâle (*figure 2*).

Illustration des sommes nécessaires pour assurer la propreté des trottoirs et prévenir les risques de glissade, la ville de Versailles estimait en 2007 que l'installation d'une *canisette* revenait à environ 5 000 € HT l'unité, pour un coût de gestion des excréments de 21 € HT/kg, valeur loin d'être négligeable, en particulier au regard du prix des aliments pour chiens !

De l'autre côté du Rhin, il a pu être calculé que si la gestion est assurée par un employé municipal de la ville de Bâle, le coût est d'environ 1 € pour la collectivité publique, contre 0,08 € dans le cas d'une déjection ramassée par le propriétaire et déposée dans une poubelle, mais il faut toutefois souligner le coût élevé de la main-d'œuvre suisse qui amplifie ce ratio. Aussi, la responsabilisation des propriétaires de chien est-elle vivement recherchée par les collectivités qui peuvent en effet déployer un vaste arsenal de mesures.

Autre solution, une taxe sur les chiens peut être appliquée. Mais alors que depuis 1971 les Français ne paient plus d'impôts pour leurs chiens, une



Figure 2. Distributeurs de sacs de propreté à Bâle

redevance municipale existe toujours en Suisse. Pour la ville de Bâle, son montant permet de couvrir l'ensemble des dépenses associées aux chiens, du parc canin aux sacs de ramassage [GAUTSCHI et MUNCK, 2013].

Mais si la prévention constitue donc la solution préférée par les municipalités pour réaliser des économies en la matière, d'autres moyens sont envisageables. Il convient en effet de considérer trois types de mesures susceptibles d'être mises en place par les municipalités pour maîtriser l'infection excrémentielle. Et l'on distingue ainsi, outre les dispositions préventives de sensibilisation déjà considérées, des mesures curatives de ramassage des déjections par le personnel municipal ou par un prestataire, et celles de nature coercitive, avec divers outils de répression des incivilités, avec par exemple des contraventions au montant record de 185 € à New York !

Parmi les villes en pointe sur la détection des étrons contrevenants, Jérusalem a décidé d'expérimenter en 2014 une parade technologique, à l'aide d'un vaste programme de recensement de l'ADN de tous les chiens, cela afin de confondre les propriétaires indelicats après analyse en laboratoire des souillures [LE MONDE, 2012 ; THE JERUSALEM POST, 2014].



Figure 3. Campagne comico-historique de propreté

Mais, pour de nombreuses villes, c'est la prévention qui constitue la priorité, comme à Versailles où la commune met en œuvre des cours gratuits d'éducation canine, lance une campagne de sensibilisation (figure 3), met en place des distributeurs de sacs dans les rues, et offre la possibilité d'obtenir une pelle pour ramasser les déjections.

Valoriser les déjections, un défi à relever

Autrefois substance appréciable ramassée dans les rues et commercialisée par des travailleurs peu qualifiés au bénéfice de l'artisanat du cuir jusqu'au début du xx^e siècle sous le nom éloquent de confit⁹, les déjections canines sont aujourd'hui principalement assimilées à des nuisances et non à une ressource. C'est pourquoi, développement durable oblige, certaines villes lancent des expérimentations pour valoriser ces déchets.

Dans la ville moderne, si une certaine proportion de déjections canines est susceptible de partir en mélange à l'égout pour faire l'objet d'un traitement en station d'épuration, se retrouvant alors dans les boues, d'autres finissent dans les corbeilles de rues et suivent le chemin des ordures ménagères résiduelles. On rappellera que ces déchets peuvent être incinérés ou compostés, ce qui permet de produire dans le premier cas chaleur et électricité et dans le second cas des matières fertilisantes d'intérêt agronomique.

Illustration au niveau de Bâle, avec un ratio estimé de 4 à 10 % en poids de déjections canines contenues dans les déchets des corbeilles de rues, le bilan réalisé a mis en évidence que l'unité de cogénération de l'incinérateur permet de produire l'équivalent de la consommation énergétique d'une vingtaine de foyers [GAUTSCHI et MUNCK, 2013].

Mais de rares villes passent à un niveau supérieur, à l'instar de Saint-Gall en Suisse où, à l'aide d'un réseau de poubelles dédiées au dépôt de déjections canines, une collecte sélective a été mise en place, ce qui permet alors de réaliser une valorisation spécifique. Ainsi, sous réserve que les crottes soient emballées dans des sacs biodégradables, un traitement biologique peut être appliqué.

⁹ Emmanuel Adler, « Le chien, la crotte et son confit », Environnement & Technique, n° 309, septembre 2011.

Dans cet objectif, des scientifiques ont déterminé qu'un mélange constitué à 50-50 de déjections canines et de déchets végétaux permettait de produire du biogaz à raison de 21,8 L/kg [OKOROIGWE, 2010]. Des expérimentations de méthanisation sont ainsi conduites dans divers pays, en particulier aux États-Unis, où le Park Spark à Cambridge fournit de l'éclairage grâce au biogaz [PARK SPARCK PROJECT, 2010] (figure 4).



Figure 4. Digesteur anaérobie du Park Spark Project

Quelles perspectives pour le chien urbain ?

Si la question du chien en ville mobilise principalement les esprits des édiles en matière de propreté, la mise en œuvre d'une stratégie cohérente exige d'appréhender la question dans son ensemble, ce qui consti-

tue un exercice délicat. C'est sans doute la raison pour laquelle une grande variabilité caractérise les politiques des collectivités, comme le démontre le *tableau I*.

Pour parvenir à établir le bilan des impacts, il ne faut en effet rien oublier. Si, au registre des nuisances, les risques de morsures, d'accidents divers, mais également de bruits gênants peuvent être non négligeables, de nombreux bénéfices sont apportés par les chiens de compagnie au niveau de la santé comme du social.

Diverses études ont en particulier démontré que les propriétaires de chiens consultent moins fréquemment leur médecin [HEADY et GRABKA, 2007], avec une économie estimée à 400 € par foyer et par an en Suisse [TURNER et GUTZWILLER, 2001]. En outre, pour un certain nombre de personnes seules, âgées ou non, le chien est bien souvent, avec le chat, l'unique relation affective.

Par ailleurs, acteurs économiques, les propriétaires de chiens n'hésitent pas à dépenser pour le bien-être de leur compagnon, avec par exemple un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 5 milliards d'euros en Allemagne [OHR et ZEDDIES, 2006]. Rapportée au budget moyen annuel par chien, c'est une somme de 1 200 € qui est injectée dans l'économie à Bâle [GAUTSCHI et MUNCK, 2013].

Il apparaît donc que la fonction du chien urbain est plurielle, englobant de nombreuses facettes parfois antagonistes, ce qui contribue à la complexité de la question.

Villes	Bâle	Bern	Paris	St-Nazaire	Versailles	Berlin	Vienne	New York
Pourcentage d'habitants ayant un chien	2,3 %	2,2 %	6,6 %	14,2 %	ND	4,8 %	3,3 %	10,0 %
Part des déjections abandonnées	5-10 %	ND	5-25 %	ND	> 20 %	5 %	ND	ND
Montant de la contravention	82 €	65 €	35 €	35 €	38 €	35 €	36 €	185 €
Redevances totales	0,5 M€	0,2 M€	0			10 M€	4 M€	ND
Cours d'éducation	Obligatoire			Volontaire				
Coût global de gestion	0,5 M€	ND	11 M€	0,2 M€	ND	33 M€	7 M€	ND
Coûts/chien	123 €	ND	73 €	23 €	ND	200 €	123 €	ND

ND : non disponible.

Tableau I. Variabilité des conditions de gestion des chiens dans diverses villes

Dans ce contexte, la problématique des déjections canines n'est donc pas nouvelle, mais les villes prennent désormais conscience de l'impact social et économique du chien. Aussi est-il compréhensible que les collectivités cherchent à identifier des solutions adaptées pour maîtriser, sur les plans

politique, technique et financier, la gestion des nuisances canines. C'est précisément dans ce contexte qu'un nouveau défi apparaît, celui de valoriser la déjection canine, la question du devenir des litières de chats en ville pouvant constituer une prochaine étape...

Bibliographie

GAUTSCHI P., MUNCK M. (2013) : « Hundehaltung in der Stadt Basel ». <http://www.entwicklung.bs.ch/grundlagen/lebensqualitaet/stadtleben/hundehaltung.html>

HEADEY B., GRABKA M.M. (2007) : « Pets and human health in Germany and Australia: National longitudinal results ». *Social Indicators Research* ; 80 : 297-311.

LE MONDE (2012) : « Jérusalem : fichage génétique des chiens pour lutter contre leurs déjections ». http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2012/06/10/jerusalem-fichage-genetique-des-chiens-pour-lutter-contre-leurs-dejections_1715815_3218.html

OHR R., ZEDDIES G. (2006) : *Ökonomische Gesamtbeurteilung der Hundehaltung in Deutschland*. Universität Göttingen.

OKOROIGWE E.C. (2010) : « Comparative study of the potential of dog waste for biogas production ». *Trends in applied sciences research* ; 5 : 71-77.

PARK SPARK PROJECT (2010) : The park spark project. <http://parksparkproject.com/home.html>

THE JERUSALEM POST (2014) : « Jerusalem will now check DNA of dog droppings left on street and fine owners ». <http://www.jpost.com/National-News/BUSTED-Jerusalem-will-now-check-DNA-of-dog-droppings-left-on-street-and-fine-owners-341765>

TURNER C. GUTZWILLER F. (2001) : « A comparison of medical-health expenses between companion animal owners and non-owners in Switzerland ». *Faktor Hund*, Czernin Verlag, Vienna, 2001.

Résumé

M. MUNCK, E. ADLER

Gros plan sur une nuisance urbaine majeure : les déjections canines en ville

Meilleur ami de l'homme comme dit le proverbe, mais source de nuisances en ville, le chien constitue un élément déterminant pour la qualité de l'environnement urbain. À ce titre, la prise en compte de la souillure de l'espace public par les déjections canines fait l'objet de nombreuses dispositions dans plusieurs villes, en France comme à l'étranger. C'est en considérant comme point de réflexion une analyse menée en Suisse par un

étudiant de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris sur la pollution canine que cet article décrypte les multiples enjeux associés à la crotte des canidés. Illustrée par des cas concrets comme par des rappels historiques, la définition de la position de nos amis à quatre pattes en ville, encadrée réglementairement, présente une grande variabilité qui souligne la difficulté à concilier besoins sociaux et impératifs sanitaires.

Abstract

M. MUNCK, E. ADLER

Zoom on a major urban nuisance: Dog waste in town

Best friend of the Human Kind, but at the same time, major cause of aesthetic nuisance in municipalities, dogs are a crucial element in the quality of urban environment. Therefore, the study of the conditions to manage dog waste in

towns, in France and abroad, reflects the difficulty of public services to cope both with sanitary and sociological issues. This paper is based upon an investigation in Basel made by a student from École des ingénieurs de la Ville de Paris.